Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260322-DCM_2026_041-DE

COMMUNE DE PONT-SCORFF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - DÉLIBÉRATION N°2026/041

SÉANCE DU 22 MARS 2026
Dûment convoquée le 17 mars 2026

VIE INSTITUTIONNELLE / DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET DU BUREAU DES ÉLECTIONS

Le dimanche 22 mars 2026 à 10h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Mme Annie LE DU, Doyenne d'âge de l'assemblée délibérante, en Salle du Conseil Municipal.

Étaient Présents : LE COUPANNEC Yvonnick, LE SAUZE Lydia, SCHMITT Fabien, LEHMANN Chantal, TANGUY Jean-Marc, LE LAY Sophie, RUELLAN Stéphane, DANAIS Élizabeth, KERMAGORET Philippe, LE FLOCH Nelly, ROLLAND Patricia, LE CORFEC Bruno, OGER Sylvie, PÉRON Johan, LE DU Annie, LE GALLO Gilles, TIBULLE Sandrine, PERRIOT Thomas, KERMAGORET Sabine, BOUREAU Gaëlle, LE NORCY Rozenn, de CORSON Alain, de ROUCY Camille.

Étaient Absents : SALENGROS--LEGÉ Adrien, DUBAUT Thierry, NÉVANNEN Pierrik, ÉVANO Jean-Claude.

Pouvoirs : SALENGROS--LEGÉ Adrien donne pouvoir à SCHMITT Fabien.
DUBAUT Thierry donne pouvoir à PÉRON Johan.
NÉVANNEN Pierrik donne pouvoir à de ROUCY Camille.
ÉVANO Jean-Claude donne pouvoir à BOUREAU Gaëlle.

Secrétaire de séance : de ROUCY Camille

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 27
- présents : 23
- représentés : 4
- votants : 27

VU l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, *« au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».*

Il est proposé de désigner un conseiller municipal pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance d'installation du Conseil Municipal, et deux conseillers municipaux pour remplir les fonctions d'assesseurs. Ils formeront ainsi le bureau des élections.

Madame Camille de ROUCY est proposée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance et Madame Sandrine TIBULLE et Monsieur Thomas PERRIOT pour les fonctions d'assesseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la désignation de Madame Camille de ROUCY comme secrétaire de séance.

APPROUVE la désignation de Madame Sandrine TIBULLE et Monsieur Thomas PERRIOT comme assesseurs.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 056-215601790-20260322-DCM_2026_041-DE

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré le 22 mars 2026

La Présidente de séance,
Annie LE DU

La secrétaire de séance,
Camille de ROUCY

MAIRIE DE PONT-SCORFF * 56 (Morbihan) *

Affiché en Mairie le 25 mars 2026
Transmis en Préfecture le 25 mars 2026
Document exécutoire à compter du 25 mars 2026

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.